

le cnam

Laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie
économique (Lise)

Philippe Reigné : « En France, les humains n'ont jamais cessé de faire la guerre aux animaux, dont les loups »

Plan Loup 2018-2023

Publié le 10 avril 2018 – Mis à jour le 19 novembre 2018

Le quatrième plan national d'actions sur le loup et les activités d'élevage vient de voir le jour. Une centaine de pages qui encadreront jusqu'en 2023 les actions visant à maîtriser la prédation de l'espèce sur les troupeaux domestiques tout en assurant sa survie. Professeur au Cnam et spécialiste du droit animalier, Philippe Reigné répond à nos questions.





© Pixabay

Pourquoi un nouveau plan d'actions ?

Ce plan d'actions a pour but de trouver une solution au conflit qui oppose les éleveurs et les loups. Pour rappel, au XVIII^e siècle, on comptait encore entre 10 000 et 20 000 loups répartis sur l'ensemble du territoire français. Une intense campagne d'extermination a provoqué leur disparition dans les années 1930. En 1992, des loups ont de nouveau été observés dans le parc du Mercantour, dans le sud-est de la France. Ils provenaient du massif des Abruzzes en Italie.

Les loups sont aujourd'hui protégés au titre :

de la **Convention de Berne du 19 septembre 1979 relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe** (Conseil de l'Europe)
et de la **directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune de la flore sauvages** (Union européenne).

Les articles L. 411-1 à L. 412-1 et R. 411-1 à R. 412-7 du **Code de l'environnement** ont mis le droit français en harmonie avec la directive du 21 mai 1992. Pris en application de ces dispositions, **l'arrêté du 23 avril 2007** a inscrit le loup sur la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire.

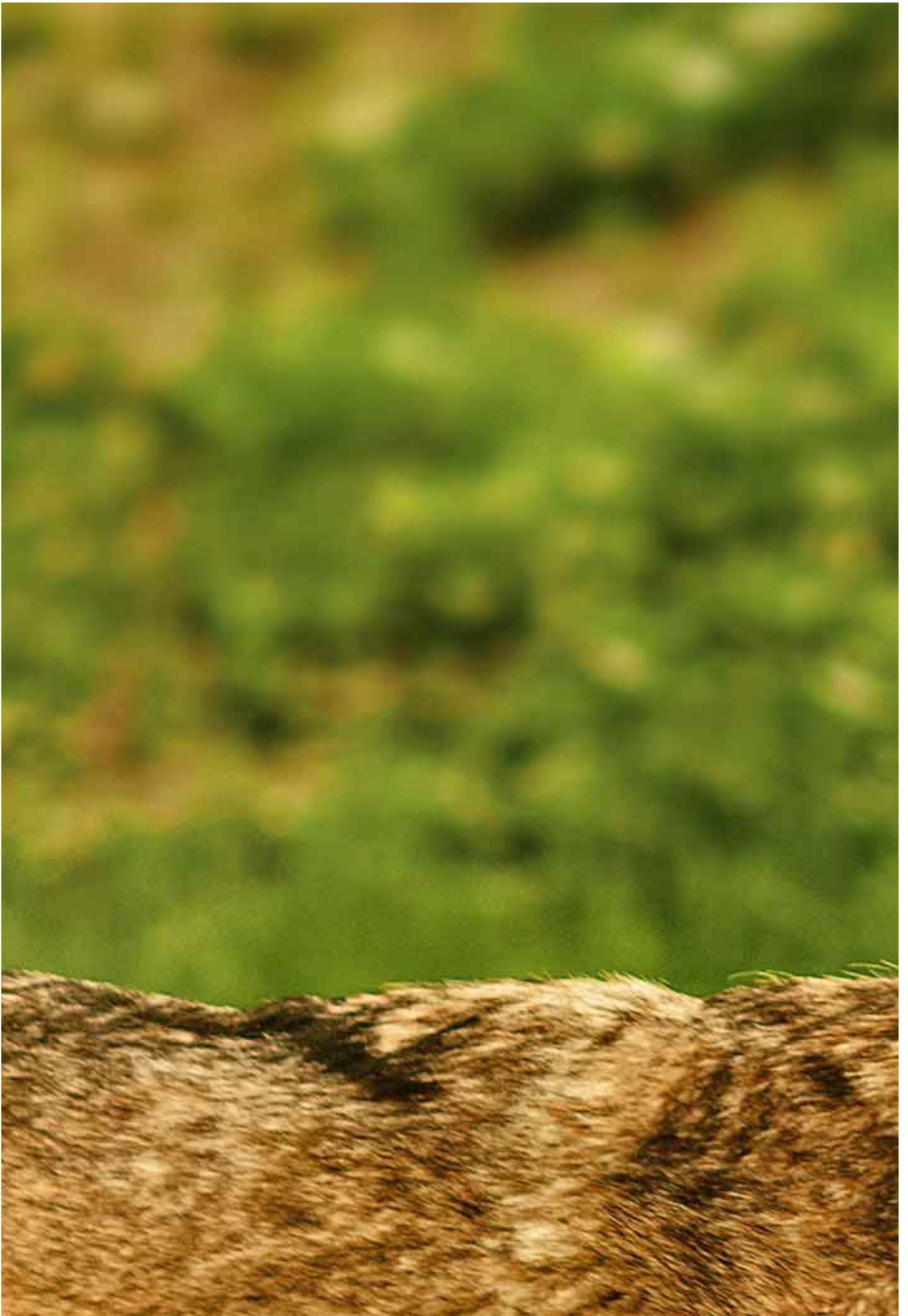
La directive obligeant à conserver, voire à rétablir, « *dans un état de conservation favorable* », les habitats des espèces protégées (art. 3 et s.), il n'est évidemment pas possible de déplacer les populations concernées. C'est la pire épreuve que l'on peut infliger aux habitants d'un territoire, humains ou non humains d'ailleurs. Dans le cas des lapins, qui, ne bénéficiant d'aucune protection nationale ou européenne, sont très fréquemment la cible d'opérations de « reprise » menées par des chasseurs, la mortalité après les lâchers est « de l'ordre de 50 % ou plus en quelques jours » (*Faune sauvage* n° 265, mars 2005, p. 40).

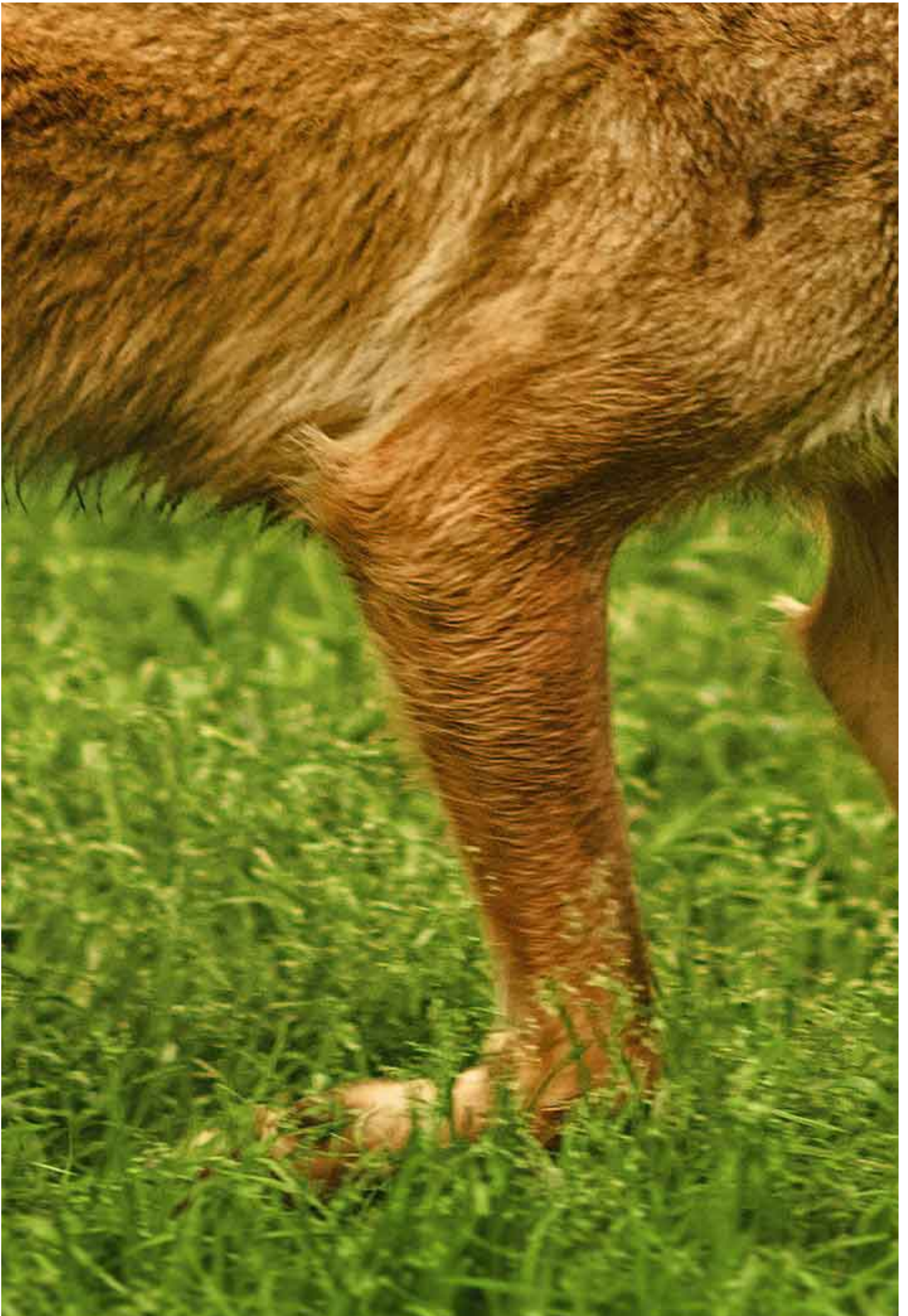
Depuis plusieurs années, les éleveurs, pratiquant un élevage extensif, principalement d'ovins, se plaignent des attaques répétées de loups. Ils exigent des tirs et un abattage d'un nombre minimal de canidés. La directive du 21 mai 1992 oblige certes les États membres à préserver les espèces animales qu'elle énumère, parmi lesquelles figure le loup, prohibant notamment « toute forme de capture ou de mise à mort intentionnelle de spécimens de ces espèces dans la nature » (art. 12). Toutefois, elle permet d'y déroger « pour prévenir des dommages importants notamment aux cultures, à l'élevage, aux forêts, aux pêcheries, aux eaux et à d'autres formes de propriété », sans que cette dérogation ne puisse nuire au maintien, « dans un état de conservation favorable », des espèces protégées (art. 16). C'est le fondement des tirs autorisés par le ministère. Or, celui-ci sait qu'un abattage trop important entraînerait l'extinction de l'espèce sur le territoire ; ce qui provoquerait une condamnation de la France par la Cour de justice de l'Union européenne...

Le plan « loup » 2018-2023 tente donc de trouver un équilibre en définissant le nombre de loups qui peuvent être tués annuellement, « prélever », sans menacer la conservation de l'espèce. Le plan autorise pour l'instant l'abattage de 40 loups jusqu'en décembre 2018. La population de 360 individus actuellement en France est cependant relativement faible de sorte que la conservation de l'espèce est à peine assurée. C'est pourquoi le nouveau plan « loup » prévoit que l'abattage sera ensuite compris entre 10 % et 12 % des effectifs réévalués. Toutefois, ces solutions ne sont qu'un pis-aller. L'Espagne compte environ 2 000 loups et l'Italie entre 1 000 et 1 500. Si la population lupine française est aussi faible, c'est notamment à cause du braconnage. Le ministère ferait mieux de lutter efficacement contre celui-ci, plutôt que d'y ajouter ces mises à mort planifiées.

La population de ces canidés se signale pourtant par une reconquête des territoires.

Les loups s'attaquent plutôt à des mammifères de taille moyenne, essentiellement des ongulés (chamois, chevreuils, mouflons, sangliers...). Ils se rapprochent logiquement des espaces où ces animaux, notamment les sangliers, sont particulièrement présents. L'élevage industriel, en façonnant les territoires, a entraîné le déclin de certaines espèces et la réussite d'autres, parmi lesquelles les sangliers, contribuant bien involontairement à attirer les loups.







Pourquoi les loups posent-ils tant de problèmes en France, contrairement à l'Italie ?

Le loup pâtit d'une très mauvaise réputation en France, bien plus qu'en Italie ou en Espagne où ils sont beaucoup plus nombreux.

En France, notre rapport au loup est gouverné par un imaginaire collectif, devenu aujourd'hui complètement délirant. Cette diabolisation du loup est ancienne. Rappelez-vous l'affaire de la « Bête du Gévaudan », qui défraya la chronique entre 1764 et 1767. Ce « super loup », peut-être un hybride entre un grand chien de berger et un loup, agressant aussi bien les troupeaux que les humains, est entré dans la légende. Pourtant, les loups s'attaquent rarement aux humains, qu'ils évitent en général.

La difficulté de ces rapports s'explique également par la situation des éleveurs d'ovins. Ces derniers connaissent une grave crise, due notamment à la chute de la consommation de viande ovine et à une concurrence internationale très dure. La viande ovine d'origine française représente aujourd'hui moins de la moitié de la consommation nationale. Il est probable que l'évocation de la prédation du loup – ou de l'ours dans les Pyrénées - permette de mobiliser beaucoup plus facilement des aides étatiques. Il est certain que la crise actuelle joue un rôle dans la phobie du loup.

Il est pourtant possible d'éviter ou de limiter la prédation des troupeaux sans recourir aux abattages réclamés par certains éleveurs. Les troupeaux doivent être gardés par des bergers professionnels, aidés de patous. Ces chiens, auxquels on recourait en France jusqu'à la fin du XIXe siècle, ont peu à peu disparu des campagnes avec la raréfaction des grands prédateurs. Ils doivent aujourd'hui reprendre du service, avec, le cas échéant, l'aide financière de l'État.

Y-a-t-il des bienfaits à la présence du loup dans nos grands massifs forestiers ?

C'est une question que l'on qualifierait, en sociologie, de légitimation. Qui seraient les bénéficiaires ? S'il y a des loups en France, c'est qu'ils y disposent d'un territoire de chasse et qu'ils ne sont pas concurrencés par d'autres prédateurs. Il y a eu des loups dans les siècles passés ; il n'est pas absurde qu'il y en ait de nouveau maintenant.

On aborde les questions de fond : avons-nous le droit moral de tuer les animaux sauvages pour, prétendument, « réguler » les populations ? Ces « politiques du fusil » contribuent au fil du temps à l'extinction des espèces. **Un tiers des mammifères de France est ainsi quasi menacé d'extinction aujourd'hui, d'après le comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature et le Muséum national d'histoire naturelle (2017)!** Ils sont menacés

d'extinction pour plusieurs raisons. La plus importante est sans doute la destruction des habitats naturels – nous avons transformé tous les paysages, bouleversant la faune et entraînant le déclin des animaux sauvages. La chasse et le braconnage, les maladies introduites parfois sciemment par les humains (myxomatose, par exemple) participent également à cette baisse des effectifs. En France, les humains n'ont cessé de faire la guerre aux animaux. Cette guerre est aujourd'hui perdue par ces derniers.

Autre question de fond, le partage des territoires. Nous avons du mal à accepter un tel partage avec les animaux sauvages. D'où deux phénomènes : le déclin des espèces sauvages, dont le territoire ne cesse de se réduire, et le succès des animaux liminaires, qui se sont adaptés aux territoires peuplés par les humains (comme les rats, les pigeons, les lapins, etc.).

On voudrait aujourd'hui restaurer les écosystèmes, faire de nouveau jouer la prédation. Cette idée est irréaliste. Il est déjà bien trop tard pour cela. Il ne reste déjà plus grand-chose des paysages de l'Ancien Régime ; les forêts mêmes, si elles se sont étendues depuis le XVIIIe siècle, ont été bouleversées ; la plupart des essences primaires ont été remplacées. Le réchauffement climatique achèvera ces ravages dont les Occidentaux portent, à l'échelle de la planète entière, la lourde responsabilité. Aujourd'hui, il s'agit surtout d'être pragmatique et de sauver les animaux que l'on peut encore sauver, en se rappelant qu'un animal est un individu et non une pièce d'un écosystème idéalisé.

 | Biodiversité | Droit | Environnement

Qui est Philippe Reigné ?

Philippe Reigné est professeur du Cnam, titulaire de la chaire de droit des affaires et membre du Lise. Il est spécialiste du droit des sociétés, du droit des professions libérales, du droit du sexe et du genre et du droit animalier. Il est aussi co-fondateur de l'association Paris Animaux Zoopolis.

[Retrouvez toutes ses tribunes pour Libération](#)

Le contexte du plan loup

Le 19 février, les ministères de la Transition écologique et solidaire ainsi que celui de l'Agriculture et de l'Alimentation ont publié le quatrième plan national d'actions sur le loup et les activités d'élevage.

[Téléchargez le plan national d'actions 2018-2023](#)

[La vision de Nicolas Hulot pour faire cohabiter retour du loup et pastoralisme](#)

[L'article du Monde sur la question, daté du 19 février 2018](#)

L'extinction des espèces de mammifères

Lisez l'article du *Monde* pour creuser la question de cette biodiversité menacée en France métropolitaine.

<http://lise-cnrs.cnam.fr/publications/blog/philippe-reigne-en-france-les-humains-n-ont-jamais-cesse-de-faire-la-guerre-a>